



TRAITEMENT DES AVC EN URGENCE VITALE INCOMPREHENSION TOTALE D'UNE DECISION DU MINISTERE DE LA SANTE REDUISANT DE 15% LE NIVEAU DE REMBOURSEMENT DES PRISES EN CHARGE

L'Hôpital Fondation Rothschild, l'un des leaders français de la prise en charge en urgence de l'AVC, exprime sa colère face à la décision de la DGOS de dé-rembourser à compter du 1^{er} mars prochain les cathéters de thrombo-aspiration utilisés pour réaliser des thrombectomies mécaniques, sans aucune compensation sur les tarifs. Conséquences : perte de chance pour les patients, coup d'arrêt donné à la dynamique de développement des centres de thrombectomie mécanique sur tout le territoire, sanction financière de l'innovation et signal de défiance adressé aux équipes médicales engagées dans la lutte contre cette maladie qui frappe plus de 150.000 personnes en France chaque année.

Si cette décision incompréhensible est maintenue, à partir du 1^{er} mars prochain, ces dispositifs médicaux utilisés pour effectuer les thrombectomies mécaniques seront radiés de la liste de remboursement en supplément, sans aucun rehaussement des tarifs de prise en charge d'hospitalisation*.

La thrombectomie mécanique, intervention qui consiste à retirer le caillot obstruant l'artère cérébrale du patient, réalisée en routine depuis 2015 en neuroradiologie interventionnelle, a pourtant démontré, en France et dans le monde, son efficacité pour réduire la mortalité et les handicaps des personnes victimes d'AVC.

Cette sanction financière pour les hôpitaux entre en opposition totale avec l'engagement pris par le Ministre de la santé de « tourner le dos à la logique comptable » dans la régulation de notre système de santé. « Chaque thrombectomie réalisée en neuroradiologie interventionnelle va désormais coûter de l'argent aux hôpitaux. Pour notre hôpital, qui réalise en moyenne 300 thrombectomies par an, cela représente une perte sèche de 450 000 euros » précise **Julien Gottsmann**, Directeur général de l'Hôpital Fondation Rothschild.

Ainsi, les hôpitaux concernés devront soit assumer le déficit associé, soit limiter voire arrêter cette activité pour des raisons financières. Pourtant, en France, l'AVC est la 1^{ère} cause de mortalité chez la femme et la 1^{ère} cause de handicap acquis chez l'adulte. Le nombre d'AVC est en constante augmentation dans le monde occidental (prévision d'évolution + 30% à horizon 2030).

« La décision de la DGOS est d'autant plus incompréhensible que la France a une longueur d'avance dans les traitements innovants et la recherche sur les AVC. Au sein de notre hôpital, nous expérimentons actuellement plusieurs types d'interventions à distance (grâce à des solutions innovantes dans le domaine du transfert d'images et de la robotique) pour donner un accès plus équitable à la thrombectomie sur tout le territoire, et, avons, grâce à l'analyse des caillots, de nouvelles pistes prometteuses de traitements en passe de changer les 'gold standard' de la prise en charge en urgence de l'AVC » indique par ailleurs le **Dr Michel Piotin**, Chef de service de neuroradiologie interventionnelle

L'Hôpital Fondation Rothschild demande ainsi avec la plus grande vigueur au Ministère de la Santé de retirer cette mesure, aux côtés de la Société Française Neuro-Vasculaire, de la Société Française de Neuroradiologie et de l'association de patients France-AVC.

* Les « listes en sus » sont des dispositifs dérogatoires de financement en supplément des tarifs des prestations d'hospitalisation mis en place afin de permettre aux patients de bénéficier d'un accès équitable aux traitements innovants et coûteux au sein des établissements de santé. Quand les dispositifs médicaux implantables ou les molécules onéreuses concernés entrent dans la pratique courante, ils sont désinscrits de ces listes et leurs coûts pris en compte dans les tarifs d'hospitalisation, lesquels sont normalement systématiquement réhaussés à due concurrence.

Contacts presse :

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Emmanuelle Le Roy

Tel : 01 48 03 67 51

Mail : eleroy@for.paris

Suivez-nous sur :



LJ Communication

Maryam De Kuyper - Anne-Laure Brisseau

Tel : 01 45 03 89 94 - 01 45 03 50 36

Mail : m.dekuyper@lcom.net - al.brisseau@lcom.net